



Bruxelles, le 1^{er} octobre 2020
(OR. en)

11304/20

**Dossier interinstitutionnel:
2020/0077(NLE)**

**ACP 99
WTO 214
COAFR 263
RELEX 696**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	7986/20 + ADD 1 - COM(2020) 193 final
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, pour ce qui est de l'adoption de la liste d'arbitres - Adoption

1. Le 12 mai 2020, la Commission a présenté au Conseil la proposition de décision visée en objet¹.
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition susmentionnée et est arrivé à un accord sur le texte du projet de décision du Conseil le 10 septembre 2020.

¹ Doc. ST 7986/20 + ADD 1.

3. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
- adopte le projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, pour ce qui est de l'adoption de la liste d'arbitres, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 10613/20 et 10614/20;
 - fasse publier la décision du Conseil au Journal officiel;
 - fasse publier la décision du Comité APE, une fois adoptée, au Journal officiel;
 - informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil.
-